

## Compte rendu de la séance du 29 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

**Etaient présents :** M. RATS (pouvoir M.RENAULT), M.DEHON, Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, M. LAIR, M.GUERIN, Mme BRUMENT, Mme BUNEL, M. DRONY, M.BLONDEL, Mme DUMESNIL, Mme Anne Claire MEDRINAL, Mme BUNEL.

**Etaient absents excusés :** M.RENAULT.

Madame Sylvie DUMESNIL est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1) ~~Plan Local d'Urbanisme~~ **(POINT REPORTÉ AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL)**

- Présentation du PLU par le bureau d'études GEODEV.
- Délibération concernant l'arrêt définitif du PLU

2) Communications

- Demission d'un adjoint
- Jury d'assises 2019 (tirage au sort le 30 mai 2018)
- Correspondants intempéries de notre Plan Communal de Sauvegarde.
- Convention d'adhésion avec le CDG76 pour la médiation préalable Obligatoire

3) Indemnités des adjoints

4) Politique du logement et du cadre de vie

- Programme Local d'Habitat 2019-2024

5) CODAH

- Projet de fusion

6) Questions diverses.

Le compte rendu de la séance précédent est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le point n°1 inscrit à l'ordre du jour concernant la présentation du PLU ne peut être évoqué en raison d'un retard administratif.

Il sera donc présenté et voté au prochain conseil municipal qui aura lieu au mois de juin.

### Communications

Je vous informe de la réception du courrier de démission de Christel BENARD, qui, pour raisons professionnelles ne peut plus assurer sa mission d'adjointe ni de conseillère municipale.

Ce courrier a été envoyé en préfecture et nous attendons le récépissé de celui-ci.

Jurés d'assises : le tirage des jurés d'assise se déroulera le mercredi 30 mai 2018 à 10h30.

Plan Communal de Sauvegarde: Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu de la Communauté de Communes pour la sensibilisation des Correspondants Intempéries ENEDIS.

En effet, chaque commune doit désigner un correspondant. Monsieur DEHON étant le représentant chez ENEDIS, Monsieur RATS est également désigné pour ce rôle de correspondant.

Le rôle de ce correspondant doit pour pouvoir établir un état des lieux en cas de crise, et de pouvoir trouver une solution dans les meilleurs délais afin d'assurer la remise en état des routes. Son rôle est également de prioriser l'urgence.

**Médiation préalable Obligatoire** : La commune a été destinataire d'un courrier du Centre de Gestion afin de proposer un dispositif novateur qui a vocation non seulement, à désengorger les juridictions administratives mais surtout à rapprocher les parties dans le cadre d'un accord amiable plus rapide et moins coûteux qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

La commune de la Cerlangue ayant délibéré pour les missions optionnelles en date du 14 avril 2015, il est simplement nécessaire de signer la convention d'adhésion avec le CDG76 avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### **Indemnités de fonctions des adjoints**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'il avait, par délibération en date du 30 janvier 2018, proposé une baisse des indemnités des élus, en raison de restriction budgétaire.

Délibération : Monsieur le Maire précise, que suite à la démission d'un adjoint, les délégations qui étaient attribuées doivent être réparties entre les trois adjoints restants.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc fixer le taux maximum pour les adjoints mais qu'en revanche il n'augmentera pas son taux d'indemnité en tant que maire ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2130-20 à L.2123-24-1 ;

**Vu** les arrêtés municipaux du 24 avril 2014 portant délégations de fonctions aux adjoints au maire ;

**Vu** la délibération 22/2017 du 4 avril 2017 ;

**Vu** la délibération 05/2018 du 30 janvier 2018 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A l'unanimité, (moins une abstention Mme BUNEL), décide de :**

- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, les taux suivants :
  - o 16,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, pour les indemnités des adjoints ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- De transmettre cet acte au Centre de Gestion et à la Trésorerie.

### **Politique du logement et du cadre de vie Programme Local d'habitat 2019-2024**

*Monsieur le Maire présente les grandes lignes du Programme Local d'Habitat en projetant un power point.*

Monsieur le Maire informe les membres que le conseil municipal doit donner son avis sur le projet du programme local de l'habitat 2019-2024 établi par le conseil communautaire de Caux Estuaire.

Au vu des avis formulés par les conseils municipaux, une nouvelle délibération sera soumise au conseil communautaire du 28 juin 2018. Ce projet sera ensuite transmis, pour avis, à Madame la Préfète, qui le soumettra dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

L'adoption définitive du PLH fera l'objet d'une délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2018.

**Vu,**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- la délibération n°31/18 du conseil communautaire de Caux Estuaire visée en sous-préfecture le 27 avril 2018 ;

**Considérant** que la commune doit donner son avis sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2019-2024 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A l'unanimité, décide :**

- d'émettre un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat présenté par la Communauté de Communes Caux Estuaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### Projet de fusion avec la CODAH

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de Madame la Préfète concernant le projet de fusion de la communauté d'agglomération havraise et ces communautés de communes de Caux Estuaire et du canton de Criquetot l'Esneval.

En effet, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire précise que 4 vice-présidents de Caux Estuaire sur 6 sont contre cette fusion. Il présente quelques données financières établies par les services fiscaux :

- L'impact pour les entreprises :
  - o Si l'EPCI fusionné souhaite conserver un produit de CFE équivalent à celui avant fusion, il votera le taux moyen pondéré, soit un taux de CFE de l'ordre de 23,90 % (données 2017).
  - o Un dispositif de lissage des variations de CFE pourra être instauré. Le rapport entre le taux 2017 le plus faible et le taux le plus élevé s'élève à 70 %. La durée légale du dispositif de lissage sera, par conséquent, de 3 ans, et pourra être portée à 12 ans sur délibération.
  - o Avec une période de 3 ans, on constaterait :
    - . Une diminution annuelle de -0.60 point sur le territoire de la CODAH ;
    - . **Une augmentation annuelle de 1,89% point sur le territoire de Caux Estuaire, ceux qui donnerait une augmentation de 5,67 % sur 3 ans;**
    - . Une baisse du taux de CFE sur 4 communes de la CC de Criquetot et une hausse annuelle allant de +0.15 à +1.93 point pour les 17 communes restantes.
- Le financement du service d'élimination des déchets :
  - o A la différence des autres taxes directes locales, le taux de TEOM pourra être fixé librement par l'EPCI fusionné (absence de calcul de taux moyen pondéré). Par ailleurs, un dispositif de lissage des variations de taux sur 10 ans pourra être institué.
- Le taux des taxes
  - o Le taux de la TFPB augmenterait sur la CODAH (0,33 point) et enregistrerait une diminution sur la CC Caux Estuaire (1,37 point), ainsi que sur la CC de Criquetot (3,18 points).

- **Le taux de TFNB connaîtrait, quant à lui, une hausse supérieure à 2 points sur les territoires de la CODAH et de la CC de Caux Estuaire.** Il diminuerait, en revanche, de plus de 5 points sur la CC de Criquetot.

Le problème est que Monsieur LEMONNIER est d'accord pour reprendre toutes les compétences de Caux Estuaire, mais juridiquement, rien n'est vraiment acté et n'a donc aucune valeur, si il n'était pas réélu en 2020 à la tête de la mairie du Havre et président de la communauté urbaine, nous faisons quoi ?

Ma position reste la même, je ne suis pas foncièrement contre la fusion, mais c'est un projet trop lourd pour être décidé en trois mois, il faut le travailler et le réfléchir. Dans la précipitation c'est beaucoup trop dangereux de signer un chèque en blanc.

Lionel DEHON : Luc LEMONNIER a été entendu sur France Bleu mais n'a pas parlé de la fusion. Il existe une opposition très importante pour les prochaines élections. Je pense que la communauté urbaine est l'antichambre d'une métropole à venir, Edouard Philippe qui ne sera pas toujours 1er ministre pourrait souhaiter, dans l'avenir prendre la présidence de cette métropole"

Emmanuel MACRON souhaite favoriser l'émergence de grandes métropoles, l'avenir sera plus difficile et les collectivités auront moins d'argent pour réaliser des projets.

Je vais m'abstenir pour ce vote d'aujourd'hui.

Jean Michel, je voulais savoir si, sur le long terme, le syndicat d'eau aujourd'hui, peu m'informer de ces capacités d'investissement.

" un constat neutre : si on nous coupe les moyens, ou qu'ils continuent à se réduire (dotation globale de fonctionnement par exemple) comment fera-t-on?

Jean Michel LAIR : Est-ce que si on fusionne, aurons-nous des moyens et serons-nous bien représentés ?

En ce qui concerne la rénovation des ouvrages : Est qu'ils penseront à nos communes ? Quand on voit ce que donne le regroupement des régions !!!! Où va-t-on ?

En ce qui concerne les taux que vient d'évoquer Michel, on parle toujours en taux moyen mais jamais du taux réel ???

Monsieur RATS : Quand l'état a décidé d'abandonner l'instruction des droits des sols, celle-ci a été reprise par la communauté de communes Caux Estuaire. Nous travaillons en étroite collaboration avec les services de Caux Estuaire dont celui du ruissellement. Je ne souhaite pas perdre ces bonnes relations.

Actuellement nous sommes trente-deux autour de la table. Dans l'avenir, la CODAH louera les locaux des docks pour mener les réunions.

Nous sommes 9 neufs maires contre cette fusion, ils manquent deux voix pour stopper cette fusion.

Jean Michel LAIR : Pour avoir été au débat, Monsieur le Président de la communauté de communes a fait l'erreur de ne pas demander à chaque élu assis autour de la table.

Michel RATS : En septembre 2017, lors d'un conseil communautaire, j'ai demandé, lors des questions diverses, que Monsieur Luc Lemonnier nouvellement élu, souhaite fusionner au plus vite. Monsieur SANSON m'a répondu qu'il n'était pas au courant....

Lionel DEHON : Nous pouvons constater un chapelet de contre-vérités dans la presse. Les vérités doivent d'exprimer au sein du conseil municipal.

Jean-Pierre DRONY : j'ai du mal à comprendre : le coût de la piscine me paraît pharaonique ou la somme promise de 10 millions d'euros est ridicule.

Françoise CHAPELLE : C'est ce que Luc Lemonnier a annoncé : 10 millions d'euros à répartir par commune, par habitant.

Michel RATS : Des entreprises viennent s'installer sur le Parc Eco Normandie dans le but d'avoir un beau cadre de vie et moins de taxe. Il faut de l'aide aux entreprises, il faut que l'on développe le transport mais que l'on ne nous fasse pas payer les autoroutes.

Françoise Chapelle : Je connais, dans le cadre professionnel, la réunification des régions c'est le brouillard complet.

Sylvie DUMESNIL: Où en est la taxe d'habitation ?

Michel RATS : Silence radio

Monsieur MACRON avait précisé qu'il n'y aurait pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement et que le milieu rural ne sera pas touché par la fermeture de classe.

Mais aucune des deux promesses n'a été tenue.

<p><b>Délibération : Projet de fusion de la Communauté d'agglomération havraise et des communautés de communes Caux Estuaire et du Canton de Criquetot-L'Esneval</b></p>
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par, délibérations des 20 et 28 février 2018, la communauté d'agglomération de la région havraise et la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval ont exprimé leur volonté de fusionner avec la communauté de communes Caux Estuaire pour former à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 une communauté urbaine.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu l'arrêté préfectoral portant le projet de périmètre, le rapport explicatif, l'étude d'impact budgétaire ainsi que le projet de statuts.

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux, disposent d'un délai de trois mois, à compter du 17 avril 2018, date de l'arrêté préfectoral, pour se prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunal. Et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis des conseils municipaux seront réputés favorables.

La fusion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux sur l'arrêté dressant la liste des établissements publics inclus dans le projet de périmètre et sur les statuts.

**Vu,**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Les délibérations de la CODAH du 20 février 2018 de la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval du 28 février 2018 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 17 avril 2018 ;

**Considérant** que la fusion envisagée est prononcée par arrêté préfectoral après avis des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Ces majorités doivent nécessairement comprendre au moins un tiers des conseils municipaux des communes regroupées au sein de chacun des EPCI à fiscalité propre dont la fusion est envisagée ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**A l'unanimité (moins une abstention M.DEHON), décide :**

- De refuser le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur RATS : Vous avez été destinataires d'un courrier de Monsieur GULDNER, pour nous informer de son inquiétude sur le réaménagement du site, quant à sa dépollution.

Monsieur le Maire fait part des échanges avec la SATESE, qui a confirmé le curage des bassins 1 et 2 après déconnexion des effluents en avril 2008.

Un plan d'épandage a été réalisé et la synthèse réalisée par SEDE Environnement en 2008 pour le syndicat d'eau a conclu :

« Le suivi analytique est conforme aux exigences de l'arrêté du 08/01/1998.

La matière sèche des boues retenue à l'épandage est de 7,79 % pour le 1<sup>er</sup> bassin et 15 % pour le second. Les teneurs en éléments traces métalliques et composés traces organiques sont largement inférieures aux valeurs seuils de l'arrêté.

Le volume de boues brut épandu est de 1173 m<sup>3</sup> sur 13.25 ha soit une dose moyenne de 88,5 m<sup>3</sup>/ha pour le premier bassin et le volume de boues épandu est de 785 m<sup>3</sup> sur 10.09 ha soit une dose moyenne de 78m<sup>3</sup>/ha pour le second bassin.

La lagune n'a pas été curée en août/septembre comme indiqué dans le dossier de déclaration. Pour des raisons techniques liées à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de la Cerlangue, le curage a été réalisé au mois d'avril 2008 : la recherche d'un nouvel agriculteur, Monsieur BENARD Fabien, a donc été nécessaire pour curer la totalité du volume attendu. Le bassin 3 n'a pas été curé. Les doses agronomiques ont été respectées ».

Un courrier a été adressé à la DDTM pour avoir l'autorisation de faire appliquer la convention avec la société ASTEVA, pour le réaménagement du site.

Monsieur le Maire remercie Jean Michel LAIR et son fils de leur intervention ce matin même suite à un arbre qui été tombé sur la route de la rue des sources.

Monsieur le Maire informe que l'avant-première de la fête du cirque s'est déroulée ce dimanche 27 mai sur le site de la MFR.

La parole est donnée aux adjoints :

**Lionel DEHON** : la commission voirie a pu se réunir en avril sachant que nous connaissons le budget attribué à cet effet.

Nous allons reprendre les marquages au sol des bandes-stop.

La Direction des Routes nous informera lors de l'intervention de l'entreprise ATS afin de réduire les coûts.

Un point sur les travaux a été fait et une visite sur le terrain avec Jean-Michel LAIR a eu lieu.

- Rue Saint Jean : problème sur les caniveaux
- Le Clos Normand : Marquage du stop manquant
- Rue des pépinières : Réalignement de la chaussée à la propriété LEGOY.
- Entrée Saint Jean des Essarts : rives légèrement arrachées.
- Rue de la Morinerie : Une solution à moindre frais est envisagée en renforçant la chaussée en reprenant la bordure sur 1 mètre de large sur plus de 200 mètres de long. Un rétrécissement sera matérialisé pour une mise en sécurité au niveau du transformateur pour inciter les gents à rouler moins vite.
- Chemin des gros grès : des trous sur la route restent importants. La chaussée est très dégradée avec une auto usure maximale. Ce qui nous oblige à intervenir rapidement car si cette réfection n'est pas réalisée nous serions dans l'obligation de refaire la route entièrement.
- Chemin des longs champs : un tronçon est à refaire pour la jonction entre le domaine public et le domaine privé. Une organisation est à coordonner.
- Rue du Bocquetal : problème de ruissellement, un travail sur les caniveaux est à réaliser.

- Eglise Saint Jean d'Abbetot : l'enrobé est à nettoyer, l'inexistence des trottoirs peuvent faire l'objet de balises ainsi qu'une borne hachurée bleu et blanche.

J'ai rendez-vous avec la société Gagneraud ce vendredi après-midi.

En ce qui concerne la feuille cerlangaise, nous nous sommes réunis et la distribution aura lieu le samedi 23 juin 2018.

### **Françoise CHAPELLE :**

#### **1/ Retour sur les manifestations passées :**

- . 8 mai : faible participation des administrés. Monsieur BAILLIEUL était ému lors de sa décoration. Quant à la course cycliste la participation étant plus importante que l'an dernier.
  
- . Exposition Clos Masures : Faible participation pendant les permanences sauf le dernier jour. Les classes qui ont participé sont passées le mercredi pour la MFR et le jeudi pour l'école des pépinières. La présentation faite par Monsieur LEBOURGEOIS le vendredi 11 mai a été très intéressante. Monsieur GIROD, Président du Parc des Boucles de la Seine Normande était présent.
  
- . Avant-première de la fête du cirque à la Maison Familiale de la Cerlangue : la météo a été clémente pour la présentation de l'Ecole de Musique et le spectacle de la troupe « Acid Kostik ».

#### **Dates à retenir :**

- . 30 mai 2018 : Réunion d'information avec la Maison Pour Tous pour le centre de loisirs de l'été 2018.
- . 2 et 3 juin 2018 : Fête du cirque au Château de Grosmesnil  
Exposition peinture de l'Atelier d'Abbetot
- . 16 juin 2018 : Fête du ludisport ouverte à tous à Etainhus au terrain de foot de 14h30 à 17h30
- . 25 juin 2018 : Réunion de plannings avec les Associations
- . 29 juin 2018: Remise des prix à 18h00 à l'école
- . 30 juin 2018 : Feu de la Saint Jean

### **2/ Ludisports**

- a) La commission a eu lieu le 19 avril 2018 à la Communauté de Communes de Caux Estuaire. Une invitation pour la fête du ludisports du 16 juin a été donnée pour les élèves inscrits et aux autres élèves pour qui l'activité pourrait intéresser.
- b) Le tarif du ludisports sera de 25 euros par enfant à partir de la rentrée 2018.
- c) Une nouveauté : le ludisports + pour les adultes, le même tarif que pour les enfants. Les activités proposées seront : Bowling, pétanque, step, yoga, stretching, randonnée, renforcement musculaire, tir à l'arc.....

### **3/ Cimetière**

La Maison Familiale Rurale va nettoyer les allées la semaine prochaine. Le règlement du cimetière sera remis lors d'un prochain conseil municipal.

### **4/ Divers**

Décès de Mme CHAPERON, son inhumation a lieu le 30 mai. Elle a tenu le secrétariat du syndicat d'eau, aide auprès de la cuisinière pour la cantine et secondé son mari en tant que directeur d'école et secrétaire de mairie.

**Georges LEGENTIL :**

- . Des travaux de toiture sur les églises ont été réalisés : un changement de quelques ardoises et nettoyage des gouttières.
- . La dalle béton, pour recevoir le distributeur de baguettes, a été réalisée dernièrement.
- . Le ravalement de l'ancienne école va être fait avec un traitement des fissures.
- . Un nettoyage est également prévu pour les façades du restaurant scolaire.
- . Le support à vélo a été posé sur le parvis de la mairie.
- . Les plafonds des douches de la salle de sports vont être refaits ainsi que les toilettes du périscolaire.
- . Une remise en état des jeux a été faite.
- . La visite de la société SOCOTEC a eu lieu et des travaux sont à effectuer sur le tableau électrique de la salle polyvalente.
- . La visite sécurité aura lieu en juin/juillet.
- . Une mise en conformité « accessibilité » sera faite pour la douche de la salle de sports.

**Anne Claire MEDRINAL :**

Comment faire pour améliorer la communication pour les manifestations ?

La commune de Saint Vigor est équipée d'un tableau numérique et lumineux. Le coût est certainement excessif mais nous pourrions peut être regarder le prix pour un tableau plus simple.

En tant que commune, nous pourrions peut être gérer un listing pour envoyer un mail d'information.

**Sylvie DUMESNIL :**

Nous avons eu, à notre domicile, la visite d'un inspecteur de la DREAL qui a fait un rapport sur un feu de branchage.

**Jean Michel LAIR :** Cela reste compliqué pour les agriculteurs ou les exploitants de faire incinérer les déchets par une entreprise ou avec la location d'une machine. En effet, le coût de la location s'élève à 250 € par heure.

Cela reste également un service rendu par les agriculteurs, et nous ne sommes pas admis en déchetterie. Une dérogation est possible par les services préfectoraux pour les feux de branchage par les agriculteurs.

**Michel RATS :** Le maire n'a aucune autorité en ce qui concerne les feux de branchage.

**Sylvie DUMESNIL :** les particuliers qui ont des branches, la déchetterie les envoie chez Monsieur Renault Leberquer.

**Jean Paul BLONDEL :**

Concernant les ERP, le dossier a été envoyé à Monsieur HAUCOURT du bureau d'études ARCALIA.

La communauté de communes Caux Estuaire nous réclame le bilan de l'année 2017.

Nous avons retaillé, avec Aline, le power point pour un condensé.

En ce qui concerne le feu de la Saint Jean, il y aura une exposition de voitures anciennes sur le terrain.

**Patricia BRUMENT :**

Lors de ma permanence de l'exposition sur les Clos Masures, j'ai vendu 2 livres de Monsieur LEBOURGEOIS.

Pour la fête de la Saint Jean, je ne loue pas de structures gonflables, car l'année dernière des adolescents ont joué et les ont abîmées. Romain fera faire des tours avec son cheval, et Régis Leroy fera une exposition de tracteurs.

**Jean Michel LAIR :**

Le syndicat d'eau va reprendre toute la tranchée concernant la structure de la route de Saint Jean d'Abbetot.

La Direction des Routes va reprendre les autres trous et remettre un bitume.

Lionel DEHON :

La direction des routes fait appliquer strictement son règlement de voirie ce qui impose au syndicat d'eau des coûts très importants concernant les tranchées, ce qui a un impact notable sur les capacités d'investissement pour d'autres travaux qui aurait pu être réalisé.

La DDR s'était engagée pour une réfection complète de la rue de l'abbaye, le constat d'aujourd'hui c'est qu'elle se contente de faire des rustines sur les endroits les plus dégradés.

**David GUERIN :** L'église de Saint Jean d'Abbetot sera ouverte lors de la fête de la musique et recevra 4 ou 5 groupes sont intéressés (musique classique – chant).

Sans autre question la séance est levée à 23h04.